

Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2023 à 20h00 à la salle communale à Chapelle (Glâne)

Présidence M. Claude Gremaud, Syndic

Secrétaire Mme Christine Marchand, Secrétaire communale

Personnes excusées Mlle Bérénice Auguet

Mme Frédérique Humair Flühmann

Mlle Jeanne Flühmann Mme Annette Cettou Mme Françoise Flückiger M. Pierre Crevoisier

Mme Françoise Vermot-Petit-Outhenin M. Ludovic Mottier, notre nouveau caissier

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée ordinaire à 20h00.

Selon notre tradition au niveau villageois, c'est avec le 56ème numéro du P'tit Chapelois, la parution sur la feuille d'avis officielle no 47 du 24.11.2023 ainsi que l'avis au pilier public et sur le site Internet de la commune que les citoyens ont été invités à participer à cette Assemblée communale. M. le Syndic profite pour remercier le rédacteur en chef, M. Christian Crausaz, ainsi que M. Pascal Telley pour la qualité de ce journal et leur transmet le message de M. le Préfet qui trouve ce journal magnifique.

L'Assemblée a lieu ce soir avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023
- 2. Budget 2024, compte de résultats
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget du compte de résultats
- 3. Budget 2024, investissements
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget des investissements
- 4. Information fusion
- 5. Divers

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux participants de cette Assemblée.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises dans les rangs du fond, M. Patrice Monney Nombre de personnes : 16
- Pour les personnes assises dans les rangs de devant, M. Gabriel Marchand Nombre de personnes : 17 y compris le Conseil et la secrétaire

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter et confirmer le nombre de personnes présentes.

L'Assemblée compte **33 personnes** avec le droit de vote communal, y compris la table du Conseil.

Majorité: 17

M. le Syndic relève la présence de M. Roland Cettou, notre ancien syndic, qui fait partie du groupe de travail pour la construction de la nouvelle école; la secrétaire Mme Christine Marchand qui va tenir le procès-verbal de cette Assemblée, les membres de la commission financière, Mme Sylvie Faillétaz, M. René Perroud le Président, Messieurs Thierry Auguet, Roland Cettou, Jean-Marie Jaquet; la société de jeunesse qui nous a fait vivre une année mémorable, représentée ce soir par Mlle Camille Crausaz et nos nouveaux jeunes citoyennes et citoyens:

Bérénice Auguet (excusée), Jeanne Flühmann (excusée), Charly Gumy (absent) et Dionit Smajli (absent).

M. le Syndic demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour.

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15.05.2023

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune et auprès du secrétariat communal, il ne sera par conséquent pas lu ce soir.

Remarques ou questions : il n'y a pas de remarque ni de question.

M. le Syndic remercie Mme Christine Marchand pour sa rédaction et l'Assemblée pour sa confiance envers le Conseil.

Votation à main levée :

OUI : 33 NON : 0 ABSTENTION : 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Budget 2024, compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable du dicastère des finances pour la présentation du budget du compte de résultats.

M. Benoît Curty donne des explications sur les charges et produits des différents groupes des comptes communaux.

Budget 2024 – compte de résultats

	Budget 2023		Budget 2024		Eca	ırts
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	172 428	23 775	168 211	22 260	-4 217	-1 515
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	31 263	13 635	32 003	12 795	740	-840
2 FORMATION	474 875	30 820	505 425	30 025	30 550	-795
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	32 189		29 750		-2 439	101
4 SANTE	165 960	1 700	167 690	1 500	1 730	-200
5 PREVOYANCE SOCIALE	161 060	630	187 560	630	26 500	10
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	93 887		97 380		3 493	101
7 PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE	198 596	169 610	220 656	191 705	22 060	22 095
8 ECONOMIE PUBLIQUE	9 189		7 889		-1 300	101
9 FINANCES ET IMPOTS	16 760	1 069 653	30 320	1 127 502	13 560	57 849
Total	1 356 207	1 309 823	1 446 884	1 386 417	90 677	76 594
	Perte	46 384	Perte	60 467		

Budget 2024 – compte de résultats

	Budget 2023	Budget 2024
Charges d'exploitation	1 345 477	1 422 184
Revenus d'exploitation	1 178 470	1 255 015
Résultats activités d'exploitation	-167 007	-167 169
Charges financières	10 730	24 700
Revenus financiers	30 410	30 460
Résultat opérationnel	-147 327	-161 409
Charges extraordinaires		
Produits extraordinaires	100 943	100 942
Résultat compte de résultats	-46 384	-60 467

Remarques ou questions:

M. Roland Cettou, concernant l'amortissement de la réserve de réévaluation MCH2, ça passe dans la fusion ? M. Benoît Curty dit que ce sera une réserve unique (les réserves des 4 communes) pour la nouvelle commune.

a. Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget du compte de résultat 2024 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : il n'y a pas d'autre remarque ni aucune question.

b. Approbation du budget du compte de résultats

Votation à main levée :

OUI : 33 NON : 0 ABSTENTION : 0

Le budget de compte de résultats 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée ainsi que M. Benoît Curty pour son travail de qualité.

3. Budget 2024, investissements

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation du budget des investissements et l'explication des différents investissements 2024.

		E	Budget 2023	Budget	2024	Ecarts	S
6i Trafic et télécommunicatio	ns	Déper	nses Recettes	Dépenses	Recettes Dé	penses	Recette
150 Réfection fissures réseau rout	ier communal			20 000		20 000	
150 Réfection route des Chapelett	es	46	1 000	461 000		101	
Réfection route des Indivis				300 000		300 000	
150 Eclairage public led		2	2 000			-22 000	
150 Pont CFF - glissières sécurité	:	√ 1	6 000			-16 000	
otal		49	9 000	781 000		282 000	
Financement							
Financement Liquidités Emprunt	231'000 550'000						
Liquidités Emprunt	550'000		Charges a	annuelles (de	ès 2025)		
Liquidités	550'000	9'688	Amort. (2. Amort. (2.	5%/an)	20'000. 461'000.	- 11'52	
Liquidités Emprunt Charges annuelles (dès	550'000 2024) 550'000	9'688 9'688-	Amort. (2.	5%/an) 5%/an)	20'000.	- 11'52	٠. ا

Protection et aménagement territoire

		Budge	t 2023	Budge	t 2024	Eca	arts
7i	Protection et aménagement territoire	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7101	Changement vanne communale, route des Indivis 48					(0)	
7101	Compteurs - relevés à distance	50 000				-50 000	
7201	Réfection collecteur route des Indivis (étude)	25 000		25 000		101	
7201	Réfection collecteur route des Indivis (réalisation)			350 000		350 000	
7301	Etude mise en séparatif quartier Plein Soleil	47 000				-47 000	
7301	Mise en séparatif quartier Plein Soleil			1 100 000		1 100 000	
Total		122 000		1 475 000		1 353 000	

Liquidités/réserves Emprunt	375'000 1'100'000			
Charges annuelles (dès 2024)				
Intérêts (2.5%) 1'100'000 6'875				
Total		6'875		

Financement

Charges annuelles (dès 2025)				
Amort. (1.25%/an)	25'000	312.50		
Amort. (1.25%/an)	350'000	4'375.00		
Amort. (1.25%/an)	1'100'000	13'750.00		
Total		18'437.50		

- Réfection fissures réseau routier communal Crêt d'Illens et Corba CHF 20'000.--
- Réfection route des Chapelettes (Report 2023) CHF 461'000.--
- Réfection route des Indivis (Réalisations) CHF 300'000.--
- Réfection collecteur route des Indivis (étude) (Report 2023 CHF 25'000.--)
 Réalisation CHF 350'000.--
- Mise en séparatif quartier Impasse Plein Soleil CHF 1'100'000.—

Remarques ou questions : il n'y a pas de remarque ni aucune question.

- M. Benoît Curty passe la parole à M. Eric Monney.
- M. Eric Monney donne les explications concernant :
 - Les fissures sur les routes communales
 Il est nécessaire de refaire la surface entière, soit 1'900m2 pour les deux routes.
 - Réfection route des Chapelettes Suite à la vision locale des améliorations foncières cantonales, la route des Chapelettes sera subventionnée aussi par le service des forêts. Le taux de subvention est de 60 % pour la couche de fondation (coffre). Et le goudron, il ferait l'objet d'un subventionnement par les AF, en principe. La visite fédérale est prévue pour le 17.01.2024.
 - Réfection route et collecteur des Indivis
 - Réfection collecteur route des Indivis, étude (report 2023)
 Afin de poursuivre nos améliorations en terme de collecteurs d'eaux claires, il

nous paraît nécessaire de préparer la suite des investissements. D'après le PGEE, le collecteur des Indivis reste un point sensible en terme de capacité et d'usure. Le curage de cet automne nous a révélé une diminution de la capacité de 40% sur environ 150 mètres, ce qui est dû aux dépôts de calcaire.

Au vu de cette situation, le Conseil propose de mettre aux investissements 2023, un montant de CHF 25'000.- pour une étude, afin d'affiner le coût de réalisation (molasse; dimension des tuyaux; etc). Il va de soi que la route serait assainie par la même occasion.

Réfection de la route des Indivis, réalisation : Suite à la vision locale du 29 juin 2023, cette route ainsi que le collecteur pourraient faire l'objet d'un subventionnement par les améliorations foncières. La visite fédérale est prévue pour le 17.01.2024. Afin de poursuivre nos améliorations en termes de collecteurs d'eaux claires, il nous paraît nécessaire de préparer la suite des investissements. Le curage de cet automne nous a révélé une diminution de la capacité de 40% sur environ 150 mètres.

Le Conseil propose un montant brut de CHF 300'000.- pour la route et de CHF 350'000.- pour le collecteur, sur la base de l'inventaire de Geosud.

• Mise en séparatif du quartier Impasse Plein Soleil Les communes ont l'obligation d'organiser la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées provenant de leur territoire. Chaque commune établit pour son territoire un plan général d'évacuation des eaux. Les eaux polluées, de nature à contaminer les eaux dans lesquelles elles seraient déversées, doivent être raccordées à la station d'épuration centrale. Les autres eaux, non polluées, ne doivent pas parvenir à la station d'épuration centrale.

Avant les travaux :

Conventions préalables pour le passage d'une canalisation et ouvrages annexes (indemnité) / Mise à l'enquête publique / Dérogation aux mesures de protection des boisements hors-forêt (distance de construction) / Contrôles des évacuations privées et constats de l'état des bâtiments voisins au projet.

Pendant les travaux :

Créer le moins de nuisances possibles pour les exploitants et les habitants / Traversées routières franchissables si possible (plaques de routes) / Dialogue avec les propriétaires / mise en place d'un parking car l'accès aux propriétés ne peut pas être garanti sur la durée des travaux.

Après les travaux :

Remise en état des terrains conformément à la situation avant travaux / Convention définitive pour le passage d'une canalisation et ouvrages annexes (indemnité) / Mesure de compensation en raison de la distance de construction insuffisante aux boisements hors-forêts.

Durée des travaux : estimée au minimum à 7 mois.

Respect des législations en vigueur / Protection de la nature / Diminution de la quantité d'eaux claires amenée à la STEP / Résolution de certaines anomalies sur le réseau d'évacuation des eaux / Remise en état des terrains et nuisances aussi limitées que possible durant les travaux.

M. le Syndic remercie Messieurs Eric Monney et Benoît Curty pour leur investissement et tout le travail effectué pour ces projets. De plus il remercie l'Assemblée pour sa solidarité lors de la reprise de cette route par la commune il y a de ça quelques années et pour la continuation et la finalisation de cette mise en séparatif.

Remarques ou questions :

M. Roland Crausaz demande le diamètre des tuyaux. M. Eric Monney dit qu'ils sont entre 30 et 50cm. On assure un minimum de 1.5% de pente pour garantir l'écoulement.

- M. Roland Cettou, budget d'investissement pour 2024 mais au vu des délais évoqués cela sera utilisé entre 2024 et 2025 ? M. le Syndic lui confirme ce délai et précise que selon la convention de fusion, la commune est en règle et qu'on avance avec tout ce qui a été planifié. Mme Véronique Mooser, comment ca se passe avec la participation de la nouvelle
- **Mme Véronique Mooser**, comment ça se passe avec la participation de la nouvelle commune. L'investissement sera repris par la nouvelle commune lui répond M. le Syndic.
- **M.** Thierry Auguet demande comment ça se passe si le propriétaire ne veut pas payer ou pas se raccorder ? M. Eric Monney lui dit que c'est l'Etat qui va le contraindre et que s'il ne veut pas, les travaux seront faits et une hypothèque légale sera créée pour le paiement des travaux.
- **M. Roland Cettou**, cela va diminuer les coûts de la step. Ce qui est confirmé par le Conseil. M. le Syndic relève que la pression pour ces travaux est mise également par le VOG.
- M. Emmanuel Gremaud demande si le gravillonnage des fissures des routes réétanche la route. M. Eric Monney le lui confirme et relève que cela met également à niveau les routes. M. Roland Crausaz relève que c'est moins dangereux qu'un goudronnage lisse.
- M. le Syndic donne la parole à M. René Perroud pour le rapport de la commission financière.

a. Rapport de la commission financière

- M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.
- La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget des investissements 2024 tel que présenté par le Conseil communal.
- M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail et passe à la votation des différents sujets, en précisant que les reports 2023 de CHF 461'000.- (réfection route des Chapelettes) et de CHF 25'000.- (réfection collecteur route des Indivis, étude) ne sont pas revotés ce soir :

b. Approbation du budget d'investissements

Votations à main levée :

Réfection de la route des Indivis

CHF 300'000.—

OUI : 33 NON : 0 ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements pour la réfection de la route des Indivis est accepté à l'unanimité.

Réfection fissures sur réseau routier communal (Crêt d'Illens et Corba) CHF 20'000.—

OUI : 33 NON : 0 ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements pour la réfection des fissures sur le réseau routier communal (route du Crêt d'Illens et route de la Corba) est accepté à l'unanimité.

Traitement des eaux usées pour un montant total de CHF 1'450'000.—, se composant comme suit :

Réalisation réfection du collecteur de la Route des Indivis CHF 350'000.—

Mise en séparatif quartier Impasse Plein Soleil CHF 1'100'000.—

OUI : 33

NON : 0 ABSTENTION : 0

Le budget pour le traitement des eaux usées est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic relève qu'il y a tout de même eu des votations ce soir pour un montant total de CHF 2'256'000.— (en tenant compte des reports) pour le budget des investissements 2024. Il remercie l'Assemblée communale pour sa confiance témoignée aux conseillers, ainsi que Messieurs Benoît Curty et Eric Monney pour tout le travail effectué. Il transmet la parole à M. Benoît Curty.

Planification financière à moyen terme

Planification des investissements
 Le plan financier à 5 ans que chaque commune doit faire, a été fait au début de la législature. M. Benoît Curty fait une explication de cette planification des investissements.

Remarques ou questions:

M. Roland Cettou relève que comme précisé par M. le Syndic, il fait partie du groupe de travail pour le nouveau bâtiment scolaire et que ce groupe se préoccupe également de l'assainissement des bâtiments existants, tel que celui dans lequel nous nous trouvons.

M. Le Syndic relève que tout cela reste une présentation sous forme informative et remercie M. Roland Cettou pour sa remarque.

4. Fusion

M. Le Syndic relève que depuis le résultat des votations, il a été difficile de trouver une date réunissant les 4 Syndics. Une rencontre est prévue pour le 11.12.2023.

Madame Micheline Guerry Berchier, dans le cadre de la mise en place de la fusion, ne continuera pas son mandat. A voir comment préparer le futur pour ces comités de travail. Il faudra définir si on continue avec Mme Ludivine Besomi-Chatagny ou pas. Est-ce que ce poste peut être tenu par une secrétaire déjà en place dans une des 4 communes pour faire ce travail ?

Ce qui est important ce soir, c'est qu'il y aura les élections à fin 2024 pour la nouvelle législature. Le Conseil général de Rue reste en fonction. Pour Chapelle, nous avons 6 personnes de notre commune qui doivent entrer dans ce Conseil général depuis le début 2025 jusqu'en 2026. Donc le message est passé pour que 6 personnes se présentent pour ces élections, qui auront lieu le 24.11.2024 et le 08.12.2024 en cas de 2ème tour. Au niveau du Conseil communal, si aucun des conseillers actuellement en place pour notre commune ne se présente, il y aura également une élection aux mêmes dates. La constitution du Conseil communal fusionné pourrait avoir lieu au plus tard début 2025, avec la répartition des dicastères qui aurait lieu début 2025, après les élections.

M. le Syndic relève que c'était gratifiant pour le Conseil de voir le pourcentage de votations positives pour ce projet et il remercie l'Assemblée pour sa confiance et pour le vote positif.

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou, il faut 6 personnes au Conseil général et 1 personne à l'exécutif donc 7 personnes ? 6 sont déjà en place donc il en manque qu'une ? Rire de l'Assemblée et du Conseil.

Il relève qu'il ne faut pas « rater le virage » pour avoir nos 7 représentants pour notre commune.

M. Le Syndic dit qu'un d'entre nous restera probablement en place jusqu'en 2026 mais qu'il compte également sur les citoyennes et citoyens présents, pour les 6 autres places, en regardant M. Roland Cettou, ce qui fait rire l'Assemblée.

6. Pick-e-bike

M. Marcel Haller dit que les vélos actuellement encore à l'extérieur, vont être rentrés et mis à l'abri après avoir été mis en ordre par Pick-e-bike.

L'analyse est la suivante :

Pour disposer d'un vélo dans la commune, les frais sont répartis comme suit :

Participation communale de CHF 750.- par vélo et par année / Participation cantonale de CHF 500.—par vélo par année / Pour les communes ACER, nous avons 33 utilisateurs : 1 à Gillarens, 10 à Promasens, 1 à Ecublens, 9 à Rue, 12 à Chapelle. Il y a 15 vélos, dont 3 à Chapelle.

M. Marcel Haller précise encore qu'il y a des offres qui ont été insérées dans le P'tit Chapelois.

Remarques ou questions :

- **M. Jean-Luc Birchmeier** précise qu'il y a de magnifiques parcours pour VTT dans la région mais que ces vélos ne sont pas prévus pour ça.
- **M. Roland Cettou** demande s'il est prévu des postes pour la gare de Châtillens, ou à Oron...
- M. Marcel Haller dit qu'il faut que les communes soient d'accord. A Palézieux il y a des points de dépose déjà en place. Dans la commune d'Oron, il y a un point pour déposer les vélos. Pour la commune d'Ecublens, il est prévu par Rue de payer et d'en mettre en place. M. Marcel Haller relève que ces endroits de dépôt sont mentionnés sur le site internet, suite à la demande de M. Roland Cettou, qui relève que la personne qui doit prendre un train ira plus facilement à Oron ou à Châtillens qu'à Palézieux.

7. Divers

Accueil de 4 jeunes citoyens :

Bérénice Auguet (excusée), Jeanne Flühmann (excusée), Charly Gumy et Dionit Smajli (absents).

Comme aucune de ces quatre personnes ne sont présentes, Mme Christine Gremaud ira leur amener les cadeaux qui leur sont destinés.

Un message de bienvenue leur était destiné, mais vu les absences, Mme Christine Gremaud en fait part à l'Assemblée par un texte de Nelson Mandela « un gagnant est un rêveur qui n'abandonne jamais ».

Elle relève cette phrase en faisant, entre autres, le lien avec la fusion qui est passée aux votations et profite également pour remercier l'Assemblée.

Réseau d'entraide villageois :

Mise en place d'un réseau d'entraide villageois avec pour but d'aider les villageois, qui n'a rien à voir avec l'âge. Comme par exemple de l'aide pour transporter un meuble, ou installer le wifi etc... il est plus facile de demander de l'aide à une personne qui s'est inscrite que de « déranger » un voisin. Mme Christine Gremaud dit qu'il ne faut pas hésiter à s'inscrire pour cette entraide et de profiter également de demander de l'aide si nécessaire à une personne qui s'est également inscrite. Cette entraide peut également occasionner de jolies rencontres et cette liste sera mise à jour et diffusée sur le site internet et dans le prochain P'tit Chapelois.

M. le Syndic remercie Mme Christine Gremaud et relève qu'il y a également la rencontre du Conseil avec les jubilaires, rituel qui avait été mis en place il y a déjà bien des années et que c'est toujours un plaisir d'aller à la rencontre de ces personnes.

La parole est donnée aux citoyens

Mme Véronique Mooser, demande pourquoi les luminaires ne s'éteignent pas la nuit alors que c'est ce qui était prévu. M. Marcel Haller dit qu'ils s'éteignent à 23h30 sauf vers sa rue ou là, il reste une veilleuse. Sur la Route du Verger, M. Marcel Haller voit depuis chez lui que direction Oron ils s'éteignent mais ne voit pas direction école. M. Roland Cettou dit qu'ils s'éteignent, sauf ceux vers le passage piétons, ce qui est normal.

M. le Syndic relève le travail de M. Marcel Haller qui y a mis beaucoup de temps et d'énergie pour ces luminaires et le remercie pour ce travail.

M. Thierry Flückiger dit que ce vendredi à 18h, il y a la St-Nicolas avec la présence du vrai St-Nicolas. Si pluie ou mauvais temps, la rencontre aura lieu à l'abri chez M. Fernand Crausaz. Il y aura un cadeau pour tous les enfants.

MIle Camille Crausaz transmet une info pour une membre de la jeunesse, qui récupère les sapins de Noël pour ses chèvres.

M. le Syndic relève qu'il y a toujours les verres de la commune, bientôt collector, pour la somme de CHF 40.--.

M. Christian Crausaz transmet à l'Assemblée ses remerciements pour le dynamisme qui existe dans le P'tit Chapelois ainsi que sur le site internet, grâce à tous les commentaires et photos qui lui sont transmises. Il est possible que le concept du P'tit Chapelois pourrait être proposé à la nouvelle commune. M. Jean-Luc Birchmeier relève qu'il est toujours possible de continuer pour la commune de Chapelle, M. Le Syndic relève qu'il faudra trouver des financements pour ce faire, mais qu'effectivement c'est une idée envisageable. A prévoir dans le budget de la nouvelle commune de quoi continuer à faire vivre ce journal.

MIle Camille Crausaz remercie l'Assemblée au nom de la jeunesse, pour la présence et le soutien des citoyens lors du 50^{ème} anniversaire ainsi que pour la bénichon.

M. le Syndic transmet ses remerciements pour la parfaite organisation ainsi que pour l'investissement de la jeunesse. Il relève que c'était probablement la dernière fois que le 1^{er} août se faisait aux Esserts car M. Eric Monney a eu une dérogation pour faire un feu mais certainement pour la dernière fois. M. Joseph Aeby a dit à M. le Syndic qu'il était impressionné par l'organisation de la jeunesse. Peut-être que le prochain ou les prochains 1^{er} août auront lieu à Chapelle vers le terrain de la Paroisse...

L'Assemblée n'ayant plus de question ou de remarque, M. le Syndic remercie l'Assemblée pour son remarquable soutien et souhaite, au nom du Conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, dire toute sa gratitude à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre commune :

- M. Ludovic Mottier, nouveau caissier
- Christine Marchand, notre secrétaire
- Eric Monney, vice-Syndic, responsable des bords de routes, responsable du radar pédagogique
- Le groupe des discrets et efficaces collaborateurs : Roland, Jean-François, Fernand, Raphaël.
- Nos responsables de la conciergerie : Evelyne et Geneviève

- Notre bureau technique externe Chantal Bosson, également bureau technique pour la commune de Rue.
- Notre rédacteur en chef Christian Crausaz. Pascal Tellev pour l'imprimerie qui est toujours motivé pour faire de notre journal du travail de qualité.
- Les nombreuses/eux bénévoles du sentier des fées. Il a souvent des remarques positives de la part de personnes qui s'y promènent, donc un immense merci pour tous ces bénévoles.
- Les agriculteurs qui, par leur labeur quotidien, entretiennent nos bords de routes et entretiennent bien leurs champs ce qui évite des débordements sur les routes lors de
- Les membres de commissions qui travaillent pour tous les groupes de travail concernant la fusion.
- Les membres de nos commissions :
 - o financière
 - o de naturalisation
 - o d'aménagement du territoire / énergie et assainissement
 - projet des écoles
- Toutes les sociétés locales ainsi que la Paroisse et son Conseil, avec qui il est toujours très agréable de collaborer.
- Mme Françoise Flückiger pour l'organisation d'évènements via le sentier des Fées.

Toutes les personnes non-citées, qui ont participé aux diverses activités de notre commune.

Mes collègues du Conseil pour le travail accompli et le très bel esprit de collégialité et solidarité. Tout le monde s'engage à fond. M. Benoît Curty qui est également responsable financier auprès du Réseau de Santé de la Glâne. Il remercie également les personnes qui sont présentes ce soir.

M. le Vice-Syndic remercie également M. le Syndic pour son engagement au service de la commune. On peut remercier notre Syndic qui s'est dédoublé ces 2 dernières années entre le Copil pour le projet de fusion et toutes les autres séances.

L'assemblée en signe de gratitude, applaudit chaleureusement l'ensemble du conseil.

Conclusion:

M. le Syndic invite les citoyens à rester pour la traditionnelle verrée agrémentée de saveurs

de notre épicerie locale : les trésors de Sandrine.	-
M. le Syndic clôt l'Assemblée à 21 : 37	
Le Syndic :	La Secrétaire :
Claude Gremaud	Christine Marchand
Chapelle (Glâne), le 4 décembre 2023	